



INSERTION PROFESSIONNELLE

« La reprise économique doit profiter à tous »

Dévoilées le 16 janvier, et plutôt bien accueillies par les acteurs de l'économie sociale et solidaire, certaines recommandations de Jean-Marc Borello, ont aussitôt été adoptées par la ministre Muriel Pénicaud. Outre la mise en place des parcours emploi compétences, le président du Groupe SOS préconise plusieurs mesures en faveur de l'insertion des plus défavorisés.

En septembre dernier, vous avez été chargé d'une mission en faveur de l'inclusion et de faire des propositions [1] qui profitent aux plus exclus du marché du travail. Quels sont vos constats ?

Jean-Marc Borello. D'abord, les contrats aidés étaient devenus coûteux, soutenant plus les structures que les personnes : seules 26 % présentaient une sortie positive (formation qualifiante ou emploi). Ma rencontre avec 400 acteurs m'a permis d'identifier les innovations sociales expérimentées sur le terrain et de dresser l'inventaire des politiques publiques à l'œuvre. Il en est ressorti une évidence : personne n'est inemployable. Pour que les sorties réussissent, il fallait créer un nouveau parcours fondé sur le triptyque « emploi, formation, accompagnement », que les dispositifs actuels ont du mal à mener.

Cette recommandation s'est déjà traduite par une circulaire [2] et la création des « parcours emploi compétences » (PEC). De quoi s'agit-il ?

J.-M. B. Le principe est de se recentrer sur la personne. Les PEC ne s'ouvriront qu'aux employeurs qui prouvent leur capacité d'accompagnement. Concrètement, l'entreprise et son futur salarié se rencontreront à Pôle emploi ou dans une mission locale. Le contrat proposé intégrera l'obligation de formation et d'accompagnement, listant les compétences utiles au poste et à développer lors de la



© Groupe SOS

formation. Trois mois avant la fin du contrat, le service public fera le point et reprendra la main si les employeurs n'ont pas respecté leur part. Ils n'auront alors plus accès au dispositif.

Cela ne risque-t-il pas de les décourager ?

J.-M. B. Cela ne me gêne pas s'ils ne jouent pas le jeu et s'ils utilisaient les contrats aidés pour combler la baisse de leurs effectifs. Il s'agit de passer d'une logique de quantité à une logique de qualité, avec un taux de réussite de 50 à 60 %. Cela concernera peut-être moins de publics, mais je mise sur des résultats plus satisfaisants.

La ministre vous a encore suivi sur une hausse des financements consacrés à la formation...

J.-M. B. Elle s'est en effet engagée à consacrer, par an, 50 millions d'euros du Plan investissement compétences pour former les bénéficiaires des PEC. En outre, 50 au-tres millions iront aux sala-

riés de l'insertion par l'activité économique (IAE), un important secteur pourvoyeur d'innovation mais confronté à de nombreux défis. Au-delà, je suggère de lancer un pacte d'ambition pour l'IAE pour augmenter de 20 % par an le nombre de ses salariés d'ici à 2022. Pour le développer, il faut créer un nouveau cadre de régulation, avec des règles plus simples.

Vous formulez aussi des propositions qui dépassent le cadre *stricto sensu* de l'emploi ?

J.-M. B. Aujourd'hui, le contexte économique étant plus favorable, la reprise doit profiter à tous. J'ai repéré des innovations en matière de mobilité ou de logement qu'il faut déployer. Je propose également que les jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance puissent bénéficier de la garantie jeunes, ou encore de créer un service civique pour les plus de 55 ans. J'ai bon espoir que ces recommandations se concrétisent. L'accélérateur d'innovation sociale est une opportunité pour cela [2]. Enfin, une conférence de l'inclusion économique et sociale serait bienvenue pour définir une feuille de route coordonnée par un délégué interministériel.

Propos recueillis par Noémie Colomb

[1] Donnons-nous les moyens de l'inclusion, rapport à la ministre du Travail, janvier 2018, sur <http://travail-emploi.gouv.fr>

[2] Circulaire N° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2017

[2] Lire dans ce numéro p. 7